

Direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques

Le 12 mai 2025

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Vincent Dallaire Vince.dall@outlook.com

Objet: Demande d'accès à l'information - 2026-16

Monsieur,

Nous accusons réception de votre correspondance reçue à Santé Québec le 9 mai dernier concernant une demande d'accès à l'information afin d'obtenir les informations suivantes :

« je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) : le nombre total d'ordonnances de soins ayant été demandées aux tribunaux incluant celle rejetées et celle octroyées durant la période de 2023 à 2025 inclusivement jusqu'en date du 9 mai 2025.»

Nous vous avisons d'emblée que pour pouvoir répondre à votre demande nous devons nous prévaloir d'une période de 10 jours supplémentaires à la période initiale de 20 jours déjà prévue à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Par ailleurs, nous vous informons que si le délai imparti par la Loi pour vous répondre n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en annexe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sabrina Albert

me Salin allut

Avocate Santé Québec (Bas-Saint-Laurent)

Direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques

SA/nv

p.j. (1)